



## Achat véhicule. Vice caché ?

-----  
Par Flopuget

Bonjour, j'aurais besoin de conseil s'il vous plaît.

Il y a deux semaines j'achète une moto à un particulier et je repars en roulant avec ce véhicule. Je vais essayé d'être le plus précis possible, lors de l'achat je remarque un léger bruit moteur mais qui ne semble pas très inquiétant.

Je conclue l'achat et prend la route. La moto fonctionne.

Dans la semaine qui suit je décide d'amener la moto dans un garage pour faire contrôler ce petit bruit.

C'est là que le mécanicien m'envoie des photos de l'intérieur du moteur et il est en très mauvais état, apparemment un corps étranger serait rentré et a complètement martelé le piston ainsi que la culasse. Le bruit provient donc de cette détérioration. J'ai donc un devis du remplacement du moteur de 4000 euros.

Autre information importante, dans les papiers fournis par l'ancien propriétaire, achat, facture etc il y a quelque chose d'intéressant. Il y a 1000 kilomètres la moto était dans un garage pour remplacer un roulement et en commentaire il est marqué noir sur blanc : bruit mécanique constaté, client fera contrôler plus tard.

La facture est au nom du vendeur on peut donc affirmer qu'il était au courant de ce bruit.

Est-il possible d'avoir un quelconque recours? S'agit il d'un vice caché ?

Je vous remercie

Cordialement Florian